

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

03 AVRIL 2025



Décision n° DS25.059

Séance du 03 avril 2025

Date de convocation du conseil :
27 mars 2025

Nombre de délégués en exercice :
24 titulaires

Quorum : 13

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente décision a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2025, le 03 avril à 19 h 00, le bureau communautaire légalement convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Daniel DOMETZ, Jean-Claude GENIES, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Daniel HAQUIN, Jean-Louis MARSAC, Adeline ROLDAO, Florence RONGIONE, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR

Pouvoirs : Viviane DIDIER a donné pouvoir à Alain AUBRY, Benoît JIMENEZ a donné pouvoir à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Antoni YALAP a donné pouvoir à Charles SOUFIR

Autorisation de demande de subvention FSE+ au titre de l'année 2025 pour l'opération "référents de parcours" dans le cadre du PLIE

Décision n° DS25.059

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°23.024 du 9 février 2023 approuvant le protocole d'accord du PLIE Roissy Pays de France, pour la période 2022-2027 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°24.384 du 18 décembre 2024 portant délégation du conseil au bureau communautaire ;

Considérant que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France dispose de la compétence obligatoire en matière de politique de la ville ;

Considérant que le PLIE vise à réduire le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion et à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi ;

Considérant le protocole d'accord 2022-2027 du PLIE Roissy Pays de France conclu avec les partenaires signataires : Etat, Conseil départemental du Val d'Oise, Conseil départemental de la Seine et Marne et France Travail ;

Considérant l'appel à projets lancé par l'Association de gestion des fonds européens (AGFE) destiné à financer des opérations d'insertion et d'emploi pour les publics du PLIE, en lien avec la stratégie développée par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le bureau décide, et **A L'UNANIMITE**

1°) approuve le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre de l'opération « référents de parcours PLIE » dans le cadre de l'appel à projets du programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences IDF-OI1378 Ile-de-France, au titre de l'année 2025, tel que joint en annexe ;

2°) autorise le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 130 000 € TTC contribuant au financement de l'action « référents de parcours » dans le cadre de la programmation du PLIE au titre de l'année 2025 auprès de l'Association de Gestion des Fonds Européens (AGFE) ;

3°) dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2025 – section fonctionnement ; - article 74771/52-PLIE ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

